



## Exécution de la loi fédérale du 15 décembre 1961 concernant la protection des noms et emblèmes de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales

A partir du 26 avril 2021, le nom et l'emblème de l'«Agence de l'Union européenne pour la sécurité aérienne», qui figurent ci-après, sont protégés conformément à la loi susmentionnée (RS 232.23):

- a. le nom
  - en français: Agence de l'Union européenne pour la sécurité aérienne
  - en anglais: European Union Aviation Safety Agency
- b. l'emblème



26 avril 2021

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle

